



**SECTION**  
  
**SERVICE DES  
RETRAITES  
DE L'ETAT**

**C.T.L**

**Compte-Rendu**  
**Comité Technique Local**  
**du 10 mars 2022**

[fo.sre@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.sre@dgfip.finances.gouv.fr)

## BILAN TÉLÉTRAVAIL 2021

### Situation au 31/12/2021

- ◆ 343 demandes de télétravail régulier / 1 jour (87), 2 jours (170) et 3 jours (71)  
15 demandes différentes de ces 3 typologies.  
Journée la plus télétravaillée : vendredi / Journée la moins télétravaillée : mardi
- ◆ 227 demandes de télétravail ponctuel (jours flottants).
- ◆ 32 agents ont une préconisation médicale pour une augmentation du nombre de jours de télétravail autorisés
- ◆ 0 refus. Ce chiffre n'est pas représentatif puisque les agents ont été invités par un message adressé par le SG à échanger avec leur encadrement sur leur demande déposer une demande. Certains bureaux avaient annoncé l'impossibilité de demander 3 jours ou des jours flottants.

**FO** à rappeler la nécessité d'appliquer la note de service 2021/04/2838 du 22 avril 2021 :

- la notification du refus intervient dans Sirhius depuis mi-juin 2021.
- la décision de refus motivée reste visible 3 mois et doit permettre à l'agent d'exercer un recours
- les refus et les motifs doivent faire l'objet d'un bilan annuel aux représentants du personnel

**FO** invite les agents à avoir un échange en amont avec leur encadrement. Néanmoins, en cas de désaccord à l'issue de cet échange, les agents peuvent déposer leur demande dans Sirhius afin d'avoir une notification de refus motivée dans Sirhius en prévision d'un recours

### Matériel mis à disposition des agents en 2021

- 100 casques audio, dont 20 financés par le SRE s'ajoute nt casques déjà fournis lors de la crise sanitaire
- 80 sacs à dos, dont 20 financés par le SRE
- 192 agents sont équipés d'un déport d'écran (179 à Nantes, 13 à Guérande)
- 97 écrans supplémentaires ont été attribués dans le cadre du télétravail.
- 147 smartphones ont été attribués

### GT numérisation compte rendu du 24/12/2021 à lire [ICI](#)

Des solutions de court terme ont été recherchées dans les différentes unités de travail pour permettre davantage de télétravail. Par ailleurs, une solution de numérisation à l'arrivée des dossiers a été mise en place au courrier central pour différents secteurs. Cette expérimentation est faite avec un scanner individuel dans un 1<sup>er</sup> temps. Les pièces peuvent ainsi être enregistrées directement sur le réseau. Volume de numérisation : 80 dossiers par jour  
Une visite est envisagée dans les CGR pour partager leur pratiques de numérisation.

**Vos élus FO au SRE**  
**Titulaires : Julie BILLY et Samantha MARIONNEAU**  
**Suppléant : Pascal LAGARDE**

## EXTRAIT SONDAGE TÉLÉTRAVAIL

(462 VOTANTS - 88 % DE L'EFFECTIF DU SRE)

### Impact sur le collectif de travail et l'esprit d'équipe ?

- ◆ 63 % : OUI
- 41 % : un peu
- 22 % : beaucoup ou trop
- ◆ 37 % : NON

### Impact du télétravail sur l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle ?

- ◆ 52 % : OUI
- ◆ 48 % : NON
- ◆ 40 % : impact positif

### Classement des avantages du télétravail

- 1- gain de temps domicile-travail
- 2- meilleure concentration
- 3- organisation plus facile pour le traitement des dossiers
- 4- meilleure efficacité

**FO** a défendu l'hypothèse que le classement des avantages du télétravail par les agents et le fait que seulement 40 % des sondés voient un impact positif sur leur vie personnelle montre que **le choix du télétravail est trop souvent moyen pour les agents de pallier des conditions de travail qui se dégradent** et notamment une charge de travail qui augmente

### Installation du poste de travail

- ◆ 81 % des agents indiquent avoir un espace de travail dédié
- ◆ 17 % être mal installés
- ◆ 56 % n'ont pas de fauteuil de bureau

**FO** a proposé au vote du CTL « dans l'attente de la mise en place d'une indemnité pour l'équipement à domicile (...) la fourniture d'une **souris sans fil**, d'une **clé 4G**, d'un **téléphone portable** à tous les agents qui en auraient besoin et la fourniture d'un **fauteuil de bureau** pour ceux qui le souhaitent dès 2 jours de télétravail régulier ou ponctuel»

### Outil informatique

- ◆ moins de 5 % des agents rencontrent des difficultés pour la prise en main des outils informatiques.
- ◆ Principaux irritants : la qualité des outils de visioconférence, la qualité du réseau à domicile qui entraînent des déconnexions régulières et l'accès limité à certains outils ( EOPPS, PAIR, JITSI, VISA3, PETREL, recette EPPE)

### Formation

95 % : pas de besoin de formation pour le télétravail  
14 demandes de formation : management à distance, les risques posturaux et les outils d'animation à distance

## ORGANISATION DES BUREAUX

### Bureau 1A

2 jours sanctuarisés : mardi et jeudi  
6 agents à 2 jours, 8 agents à 3 jours

### Bureau 1B

2 jours (53%), 3 jours (20%), 1 jour (17%)  
10 agents utilisent des jours flottants  
1 jour sanctuarisé fixé par unité de travail

### Bureau 1C

1 à 2 jours avec «possibilité d'ouvrir à 3 jours en fonction de l'avancement de la dématérialisation et du bon fonctionnement du bureau ». Possibilité de passer à 1 jour sanctuarisé pour l'ensemble du bureau  
ATI : ouverture prochaine au télétravail en fonction de l'avancement de la dématérialisation

### BMRU

télétravail de 1 à 3 jours organisé par secteur  
Majorité de jours flottants au PCR pour s'adapter aux besoins de l'activité

### 2A

6 agents avec du télétravail. Pas de refus  
1 jour sanctuarisé : jeudi

### 2B

5 personnes sans télétravail à l'exploitation  
chaque équipe s'organise avec 1 jour sanctuarisé

### 2C

100 % des agents bénéficient du télétravail  
2 à 3 jours majoritairement  
1 jour sanctuarisé par équipe : mardi ou jeudi

### 2D

100 % des agents télétravaillent  
2 équipes ont choisi de sanctuariser 1 jour pour réunions en présentiel. Les autres ont choisi des réunions hybrides et se retrouvent sur site échanger sur les projets  
Réunion de bureau en distanciel toutes les 3 semaines

### BFIS

Chaque équipe a choisi son mode : fixe, flottant ou mixte  
Réunion hebdo dans chaque section

### MRA

3 jours majoritairement  
2 jours sanctuarisés : mardi et mercredi

### SG

1 à 3 jours  
Limitation à 2 jours pour les sections RH  
discussions en cours sur les 2 jours sacralisés

## BILAN RÉORGANISATION 2A/2B

**FO** s'était abstenu lors de la présentation du projet de réorganisation en juillet 2021. Nous indiquions alors ne pas comprendre les objectifs de cette réorganisation puisqu'elle ne répondait ni aux difficultés rencontrées par les équipes dans leur quotidien, ni aux inquiétudes légitimes quant à l'avenir des missions en phase d'exploitation des outils mutualisés. Par ailleurs, aucune fiche d'impact n'avait été présentée au CTL.

A ce stade :

- le recrutement du second adjoint n'est toujours pas finalisé pour des raisons administratives. Les travaux sur la feuille de route technologique n'ont pas été réalisés
- l'organigramme fonctionnel ( « qui fait quoi ? » ) n'est pas mis à disposition pour 2B
- Aucun RSSI n'a été nommé à ce stade faute d'implantation d'emploi suffisante
- un groupe de travail a été mis en place à l'exploitation en lien avec les travaux avec la CDC. A ce stade, il est trop tôt pour avoir un retour éclairant.

**Le bilan de la réorganisation n'a finalement pas été voté et fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un prochain CTL**

## « FLEX OFFICE »

**FO** a rappelé que **le syndicat ne portait pas le projet de « Flex-office »** qui est celui de la direction du SRE.

Ce type d'organisation sous couvert d'améliorer les conditions de vie au travail est souvent rattrapé par la recherche de rationalisation des surfaces et des moyens très limités qui conduisent les organisations à descendre sous le ratio d'un bureau par agent. Il est alors impossible de revenir en arrière si l'expérimentation n'est pas concluante.

Une enquête faite auprès de certains agents devrait montrer que si les agents sont prêts à mettre à disposition leur poste de travail quand ils sont en télétravail, ils ne sont pas pour autant prêts à renoncer à leur espace de travail.

## NBI

**FO** a proposé l'avis suivant au CTL du SRE concernant la NBI

Le CTL du SRE constate aujourd'hui une **rupture d'égalité** entre les agents de statut central et de statut DGFIP quant à la perception de la NBI. En effet, aujourd'hui, des agents qui occupent **des fonctions strictement similaires** et qui exercent parfois dans la même pièce, n'ouvrent pas droit de la même manière à la NBI. Le CTL demande donc que ce sujet soit porté par la direction du SRE auprès des bureaux concernés de la DGFIP afin **qu'il soit mis fin à cette situation.**

Réponse du directeur du SRE : il indique que cette situation concerne l'ensemble des agents de la DGFIP et ne souhaite pas défendre la particularité du SRE.

Pourtant, le directeur général lors de sa venue la semaine dernière ne nous a pas semblé opposé à reconnaître la particularité du SRE qui accueille des agents du réseau DGFIP et des agents de statut central.

## AGENDA SOCIAL

- ◆ 31/03 : Commission immobilière
- ◆ 5/07 : bilan social du SRE